

Château de Prangins

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Magazine / Musée national suisse**

Band (Jahr): - **(2018)**

Heft 2

PDF erstellt am: **30.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Cette toile montre différents types de divertissements en plein air: pêche, dîner sous les arbres et course de chevaux.

Le miracle du coton

Au XVIII^e siècle, la Suisse s'est hissée parmi les principales nations textiles du monde grâce à son savoir-faire technique, son habileté commerciale et ses capitaux.

Qui sait encore de nos jours que le principal traité de fabrication des indiennes, utilisé dans toute l'Europe, a été écrit par le Bâlois Samuel Ryhiner dans les années 1770 ? Ou qu'à Jouy, près de Versailles, dans la plus célèbre des manufactures françaises, on parlait allemand parce que les meilleurs techniciens étaient zurichois, argoviens ou bâlois ? Que d'anciens gardes suisses du roi y veillaient à la sécurité des toiles étendues sur les prés ? Ou encore qu'en Normandie, en 1816, on se plaignait des ouvriers suisses qui « exigeaient des salaires très élevés [...] on était forcé de les leurs accorder, puisqu'il n'y [en] avait pas d'autres [...] ». Ils avaient seuls les talents de graver les planches, d'imprimer et d'apprêter les étoffes, ils ne travaillaient que dans la belle saison, ils retournaient ensuite pour enrichir leur patrie de l'argent qu'ils avaient gagné en France » ?


Persécution et interdiction

Grosso modo, trois types de Suisses ont contribué à l'industrie très lucrative des indiennes : les ouvriers qualifiés, les entrepreneurs-fabricants et les grands capitalistes-négociants. La fabrication et l'impression des indiennes sont des procédés relativement complexes nécessitant des connaissances techniques pointues, en particulier dans le domaine de la teinture. Ce savoir-faire arrive en Suisse à la faveur de l'émigration des huguenots, principaux producteurs d'indiennes, suite à la révocation de l'édit de Nantes en 1685, édit qui jusqu'alors leur avait garanti des droits civils et la liberté de culte. Parallèlement, les secrets de fabrication tendent à disparaître de France où les indiennes seront prohibées dès 1686.

En 1759, à la levée de l'interdiction, il n'y a quasiment plus d'ouvriers spécialisés dans le royaume, d'où l'attractivité des techniciens suisses qui, entre-temps, se sont hissés au sommet de la production européenne. Dès lors, de nombreux fabricants quittent la Suisse et s'installent à Nantes, à Bordeaux ou en Normandie où ils ouvrent de nouvelles entreprises. Protestants, ils viennent pour la plupart des régions de Neu-

châtel et de Genève, où ils ont appris le métier, et emmènent avec eux la main-d'œuvre qualifiée. Parmi ces entrepreneurs, il faut citer les frères Simon-Louis et Ferdinand Petitpierre, originaires du Val de Travers, dont la manufacture, une des plus importantes de France, produit 25'000 toiles par an, ou le Genevois Abraham Frey qui, dans la foulée des événements du 14 juillet 1789, imprime une toile représentant la prise de la Bastille. Il la conçoit comme un hommage à son compatriote Jacques Necker, le très populaire ministre des finances de Louis XVI.

Personnel qualifié et finances

Produire des indiennes coûte très cher en raison des matières premières nécessaires. Dès lors, l'industrie des indiennes entretient des liens étroits avec le grand négoce international, dont elle dépend pour se fournir en toiles de coton et produits tinctoriaux exotiques. Issus souvent de puissants réseaux d'affaires suisses et huguenots, de nombreux banquiers et capitalistes investissent massivement dans l'indiennage. L'un des plus célèbres est le Neuchâtelois Jacques-Louis de Pourtalès. Surnommé « le roi des négociants », il construit son empire sur les indiennes. En 1753, il fonde avec Claude-Abram DuPasquier la société Pourtalès et Cie, une maison de banque et de commerce. Celle-ci ne fabrique pas elle-même des indiennes mais fait travailler pour son compte plusieurs manufactures dont la Fabrique-Neuve de Cortaillod. Concrètement, de Pourtalès leur fournit les toiles et les matières premières pour la teinture, puis écoule leurs toiles imprimées. Pour ce faire, il a des comptoirs dans tous les ports d'Europe et en Inde, ainsi que des commissionnaires dans les foires européennes. 

21

22 AVRIL — 14 OCT 18
CHÂTEAU DE PRANGINS

Indiennes. Un tissu révolutionne le monde !

Grâce à une collection exceptionnelle, il propose une incroyable plongée dans l'histoire du premier produit mondialisé, consommé sur l'ensemble des continents. L'accent sera mis sur la contribution des Suisses à cette industrie parmi les plus florissantes qu'ait connue le siècle des Lumières.

Fleurs de feu au jardin

L'artiste Muma sera l'auteur d'une sculpture sociale lumineuse au Château de Prangins pour fêter les 20 ans du siège romand du Musée national suisse.



22

Préparatifs à l'anniversaire : Première répétition de la performance lumineuse imaginée par Muma.

La lumière des bougies est le matériau principal de vos performances artistiques. Qu'est-ce qui vous plaît dans cet élément ?

Muma : Comme le dit le titre de la performance que je prépare pour le Château de Prangins (Fleurs de feu), c'est plutôt le

feu qui me fascine. Le feu est une chaleur, une énergie vivante. C'est aussi la première technologie humaine, qui a beaucoup amélioré la condition des hommes. Gaston Bachelard l'explique très bien dans son essai philosophique « La Psychanalyse du feu ».

Plusieurs centaines de volontaires se joignent à vos sculptures sociales. Font-ils partie intégrante de vos performances ?

Clairement. L'artiste allemand Joseph Beuys a été le premier à avoir utilisé le terme « sculpture sociale » et certaines de ses

œuvres ont marqué les mémoires, telles que « 7000 chênes », réalisée pendant la Documenta 7, à Cassel, en 1982. Mes performances sont différentes de celles de Beuys par l'utilisation de l'énergie vivante qu'est le feu, ainsi que par l'intégration dans l'espace public. En Catalogne, d'où je suis originaire, les actes intéressants symboliquement se passent dans la rue.

« Ces fleurs étant des objets inattendus par leur dimension en plus d'être dessinées avec du feu. »

Depuis le « Jardin des lumières » à Prangins en 2008, vous avez réalisé une vingtaine d'autres performances en Suisse et ailleurs. Qu'avez-vous gardé ou appris de votre expérience à Prangins ?

Beaucoup de choses, puisque le Jardin des lumières était l'une de mes interventions les plus réussies. Le résultat m'accompagne encore maintenant : le film réalisé à cette occasion me sert encore de référence. On y voit très bien l'activité humaine, telle une ruche ou une fourmilière sociale, qui est au cœur de mes sculptures sociales.

Votre nouvelle sculpture sera en lien avec l'exposition sur les « indiennes », des toiles de coton imprimé. Que vous ont inspiré ces tissus ?

La mode des indiennes est apparue dans un monde de tension, où le port du noir était préconisé par les grands courants religieux, comme l'explique très bien Michel Pastoureau

dans son ouvrage sur la symbolique du noir. Ces toiles de coton aux couleurs sont entrées en conflit avec cette pensée discrète. Pour moi, qui officie dans un monde fait de clairs-obscurs et de gros pixels (les bougies), c'est un véritable défi de passer d'un camaïeu à la couleur pure. Mais grâce à l'expérience acquise et en amplifiant les motifs, j'arriverai à emmener les indiennes des salles d'exposition jusqu'au jardin du château.

En quoi la performance de 2018 sera-t-elle différente de celle de 2008 ?

Elle sera différente car je suis différent : j'ai plus d'expérience et je suis épaulé pour la partie technique par Alessandro Longo. J'assume mieux la fragilité de l'outil et j'en fais même une partie intéressante. Dans notre monde hyperconnecté, la fragilité est partout, car la moindre panne technologique nous fait faire un saut dans le passé ! L'art se doit d'être un miroir de ce quotidien précaire. En 2008, j'avais proposé une interprétation du territoire, une mise en valeur de la poésie des tilleuls.



L'artiste Muma vit à Lausanne depuis 1986.

Cette année 2018, les motifs sont plus complexes, figuratifs et poétiques à la fois ; ces fleurs étant des objets inattendus par leur dimension en plus d'être dessinées avec du feu. Ceci va nous transporter dans un jardin magique de lilliputiens.

Est-ce que tout le monde peut s'inscrire comme volontaire ?

Oui, tout le monde, de 7 à 77 ans. Mais les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte. La fascination de la flamme des bougies est transculturelle, comme la mode des indiennes au XVIII^e siècle. 🕯

CHERCHE VOLONTAIRES !
20^E ANNIVERSAIRE
CHÂTEAU DE PRANGINS

Vivez une expérience artistique et participative !

Le samedi 29 septembre 2018, de 18h 00 à minuit,

le jardin du Château de Prangins sera illuminé par l'artiste plasticien Muma, à l'aide de 500 volontaires allumant 50'000 bougies.

Avant-première : 26 mai

Répétition générale : 22 septembre

Inscription sur www.fleursdefeu.ch,
via jacqueline.naepflin@museenational.ch
ou au 022 994 88 67 (les mardis et jeudis)

